

# RÈGLEMENT DE L'ACTION CASHBACKDAYS « 100% REMBOURSÉ

»

## Article 1 : Généralités

1. Les présentes conditions de l'action cashback « 100% remboursé » (ci-après dénommée l' « Action ») s'appliquent à l'action organisée par Carrefour Belgium S.A, dont le siège social est situé à Avenue des Olympiades, 20 à 1140 Evere, ayant comme numéro d'entreprise 0448.826.918 (ci-après dénommée « Carrefour »). Pour exécuter ce cashback, Carrefour fait appel à la société HighCo DATA S.A, dont le siège social est situé à Kruiskouter 1, 1730 Asse, ayant comme numéro d'entreprise 0427.027.949 (dénommée ci-après « HighCo DATA »)

2. La participation à l'Action implique l'acceptation expresse du présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation ainsi que la perte totale du remboursement, sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée et de ce fait, sans droit à une quelconque compensation. Il n'est possible de participer à cette Action d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

3. Le règlement est disponible sur le site internet [www.cashbackdays.be](http://www.cashbackdays.be)

## Article 2 : Conditions relatives aux participants

1. La participation à l'Action est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

2. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.

3. Sont exclues à l'Action, toutes personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances d'être remboursées, soit qui sont suspectées de fraude par l'organisateur.

4. Les collaborateurs et les membres du personnel de Carrefour de HighCo DATA, qui ont collaboré à l'organisation de cette action peuvent participer à condition de s'être inscrits conformément aux conditions du présent règlement.

## Article 3 : Modalités et conditions de participations

1. Cette opération se déroule du mercredi 04/11/2020 au dimanche 08/11/2020 inclus dans les Carrefour Hyper et Market. Les produits « 100% remboursés » ne seront remboursés que pour les achats effectués aux dates mentionnées dans le folder national et transversal (Hyper et Market). Opération limitée pour chaque offre à un seul remboursement par ménage (une pièce par produit, même nom, même compte en banque). Le consommateur pourra participer à cette

action dans les 2 enseignes (Carrefour Hyper et Market) mais il n'aura droit qu'à un seul remboursement pour chaque offre toute enseigne confondue.

2. Les produits participants\* peuvent être achetés à partir du mercredi 04/11/2020 au dimanche 08/11/2020 inclus. Les demandes de remboursement se font exclusivement via le formulaire en ligne [www.cashbackdays.be](http://www.cashbackdays.be) entre le mercredi 04/11/2020 et le dimanche 22/11/2020 inclus. Le participant introduit dans le formulaire en ligne ses données (nom, prénom, adresse mail et numéro IBAN), les six (6) données reprises sur son ticket de caisse (numéro de cachetage, date et heure de la transaction, numéro de magasin, numéro de caisse et numéro du ticket) et remet une photo de bonne qualité de son ticket de caisse où sont reprises uniquement les six (6) données mentionnées ci-dessus. 3. Les remboursements sont garantis si toutes les conditions prévues dans le présent règlement et toutes les conditions de l'offre reprises dans le folder sont respectées. Les remboursements seront effectués uniquement par virement bancaire sous 6 semaines à dater de la clôture de votre participation. Tout achat hors délais c'est-à-dire entre le 04/11/2020 et le 08/11/2020 inclus et toute participation reçue hors délais c'est-à-dire toute inscription après le 22/11/2020 et/ou ne respectant pas les modalités décrites dans le présent règlement, entraînera le non-remboursement des produits et aucune réclamation ne sera acceptée.

4. Cette offre est valable uniquement dans les Carrefour Hyper et Market et sur les produits 100% remboursés « CASHBACKDAYS » présentés dans le folder de l'action (du mercredi 04/11/2020 au dimanche 08/11/2020 inclus).

5. Les articles sélectionnés dans l'offre 100% remboursés « CASHBACKDAYS » ont été commandés en quantités suffisantes pour la durée de la promotion. Néanmoins, malgré nos précautions, il se peut que certains articles ne soient plus disponibles lors de votre visite en magasin. C'est pourquoi toutes nos offres sont valables jusqu'à épuisement du stock.

6. Par son inscription, le participant pourra recevoir un remboursement en achetant les produits participants mentionnés dans le folder. Seuls les achats effectués du mercredi 04/11/2020 au dimanche 08/11/2020 inclus seront pris en compte.

7. La valeur prise en compte pour l'Action est celle qui est réellement payée à la caisse.

8. Toute réclamation relative au remboursement des produits devra être adressée à HighCo DATA, soit par courrier à l'adresse suivante : Action Carrefour Week 41, C/O HighCo DATA, Kruiskouter 1, 1730 Asse ou par email à : [supportfr@cashbackdays.be](mailto:supportfr@cashbackdays.be). Les réclamations peuvent se faire dans un délai d'un an, passé ce délai il ne sera plus possible de traiter votre demande (voir article 5 durée de conservation des données).

## **Article 4 : Responsabilité**

1. Dans la mesure où la détermination des avantages atteints par le participant se fait exclusivement sur base d'un procédé informatique, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'une déficience des réseaux informatiques, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données et l'hébergement du site web.

2. L'organisateur peut suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant, c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données d'inscription au site, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs, une multiplication de comptes, ...
3. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, modifier ou annuler le règlement ou l'Action sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation à l'Action ou des prix attribués. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée de ce fait.
4. Le participant reconnaît que la participation se fait entièrement à ses propres risques.
5. Les frais de participation sont à la seule charge des participants. En aucun cas les participants ne peuvent exiger de l'organisateur qu'il leur rembourse les frais de leur participation à l'Action
6. l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des données erronées, incomplètes ou fautives communiquées par les participants et qui donneraient lieu à une adresse e-mail erronée ou inconnue.
7. Si l'Action devait être annulée suite à un cas de force majeure, l'organisateur ne pourrait en aucun cas en être tenu responsable.

## **Article 5 : Données personnelles**

Carrefour Belgium traite vos données à caractère personnel exclusivement dans le cadre de cette action et conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www.carrefour.eu/fr/privacy.html>

Les données suivantes seront traitées dans le cadre de la gestion de l'action Cash Back Days : la langue, le nom, le prénom, l'adresse email, date et heure de l'inscription, la réponse aux conditions générales de l'action, l'opt-in Cashbackdays pour être informé des prochaines vagues Cashbackdays, les produits participants achetés, le numéro de carte bancaire (IBAN) ainsi qu'une photo comprenant des informations sur le ticket de caisse (numéro de cachetage,

date et heure, numéro de magasin, numéro de caisse et numéro de ticket) pour le remboursement de vos achats éligibles. De plus, si vous faites appel au call center pour une réclamation, la conversation téléphonique sera enregistrée.

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par Carrefour Belgium S.A, en tant que responsable du traitement, et la société HighCo DATA, en tant que sous-traitant, aux fins d'organisation et de gestion de la présente action. Carrefour ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant. Nous tenons par la présente à souligner qu'Image Fields (le sous-traitant d'HighCo DATA) n'est pas considéré comme un tiers dans le cadre de cette Action.

Carrefour Belgium S.A. prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes. Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque. Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification ou la radiation en contactant HighCo DATA via :

• [dpo@highco.be](mailto:dpo@highco.be)

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à cette action sera annulée.

HighCo DATA conserve les données personnelles et recueillies pendant la durée nécessaire à la gestion de l'action et maximum jusqu'à 12 mois après la fin de l'action (25/10/2020), soit le 25/10/2021. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

## **Article 6 : Droit applicable et juridiction compétente**

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent l'Action et qui ne peuvent être solutionnés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.

\*produits participants :

Alpro mild&creamy vanilla 750g

Café Liégeois Capsules Mano Mano par 16 (Dolce gusto)

McCain frites fraîches 750g

McCain pommes vapeur nature 450 gr

McCain pommes vapeur persil 450 gr

Always Liners Cotton Protection Normal VP 38 CT

ALWAYS PAD COTTON PROTECTION NORMAL+ 12CT

ALWAYS PAD COTTON PROTECTION LONG+ 10CT

ALWAYS PAD COTTON PROTECTION NIGHT 9CT

TAMPAX COTTON PROTECTION REGULAR 16CT

TAMPAX COTTON PROTOTECTION SUPER 16CT